

Réunion des associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager

Reconnues d'utilité publique

Paris le 10 janvier 2013,

La Demeure Historique

Association des monuments historiques privés
reconnue d'utilité publique
par décret du 29 janvier 1965
57 quai de la Tourmelle, 75005 PARIS
Tél. : 01 55 42 60 00
www.demeure-historique.org

Ligue Urbaine et Rurale

reconnue d'utilité publique
par décret du 27 août 1970
20 rue du Borrégo, 75020 PARIS
Tél. : 01 42 67 06 06
www.ligueurbaineetrurale.fr

Maisons Paysannes de France

reconnue d'utilité publique
par décret du 20 mars 1985
8 passage des Deux-Sœurs, 75009 PARIS
Tél. : 01 44 83 63 63
www.maisons-paysannes.org

Patrimoine Environnement

Fédération Nationale
des Associations de Sauvegarde des Sites
et des Ensembles Monumentaux
reconnue d'utilité publique
par décret du 11 janvier 1983
20 rue du Borrégo, 75020 PARIS
Tél. : 01 41 18 50 70
www.associations-patrimoine.org

REMPART

Union des associations pour la Réhabilitation
et l'Entretien des Monuments
et du Patrimoine Artistique
reconnue d'utilité publique
par décret du 13 juillet 1982
1 rue des Guillemites, 75004 PARIS
Tél. : 01 42 71 96 55
www.rempart.com

Sauvegarde de l'Art Français

reconnue d'utilité publique
par décret du 22 novembre 1925
22 rue de Douai, 75009 PARIS
Tél. : 01 48 74 49 82
www.sauvegardeartfrancais.fr

Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

reconnue d'utilité publique
par décret du 7 novembre 1936
39 avenue de la Motte-Picquet, 75007 PARIS
Tél. : 01 47 05 37 71
www.sppef.fr

Vieilles Maisons Françaises

reconnue d'utilité publique
par décret du 2 mai 1963
93 rue de l'Université, 75007 PARIS
Tél. : 01 40 62 61 71
www.vmfpatrimoine.org

Madame Aurélie Filippetti
Ministre de la Culture et de la Communication
3 rue de Valois
75033 PARIS CEDEX 01

Madame la Ministre,

Les présidents des associations nationales de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, reconnues d'utilité publique, vous présentent leurs meilleurs vœux de réussite dans vos actions en faveur de la culture et de la communication au cours de l'année 2013.

Ils ont été très sensibles au fait que vous les ayez reçus à déjeuner le 11 septembre dernier, peu de temps après votre prise de fonction. Lors de ce déjeuner vous avez annoncé votre décision de mettre en chantier une loi sur le patrimoine à l'occasion du centenaire de la loi sur les Monuments Historiques du 31 décembre 1913. Vous nous avez fait part de votre intention d'associer les associations concernées aux réflexions préalables à la mise en forme de ce projet de loi.

Bien entendu, nous demeurons à votre disposition pour toute concertation sur ce projet.

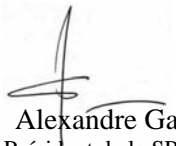
Mais il nous faut, par ailleurs, vous exprimer nos inquiétudes au sujet de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement : la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 ne nous paraît pas avoir pleinement satisfait aux exigences de la convention d'Aarhus qui définit dans son article 2 le public comme « *une ou plusieurs personnes physiques ou morales et, conformément à la législation ou la coutume des pays, les associations, organisations ou groupes constitués par ces personnes* ». Or les associations sont pratiquement oubliées dans le texte qui vient d'être adopté.

Ce sera donc au niveau de l'ordonnance prévue à l'article 12 de ce texte qu'il conviendra de réparer cette lacune.

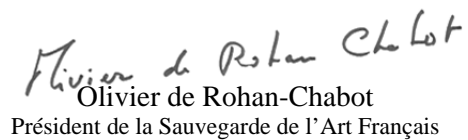
Enfin, nous nous interrogeons également sur l'applicabilité des dispositions de l'article 7 de la Charte de l'Environnement aux périmètres d'abordés créés lors des mesures de protection au titre Monuments historiques.

Nous venons donc vous exprimer notre souhait de voir organisée dans un délai proche une réunion du *Groupe d'information et de concertation sur le patrimoine*. Nous attachons une grande importance à ce que cette réunion puisse avoir lieu pour évoquer notamment l'ensemble de ces questions.

En vous renouvelant tous nos vœux pour la nouvelle année, nous vous prions, Madame la Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de notre haute considération.



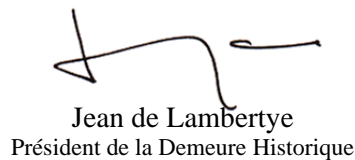
Alexandre Gady
Président de la SPPEF



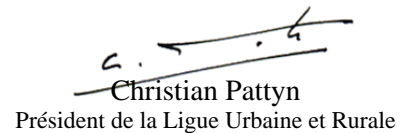
Olivier de Rohan-Chabot
Président de la Sauvegarde de l'Art Français



Georges Duménil
Président de Maisons Paysannes de France



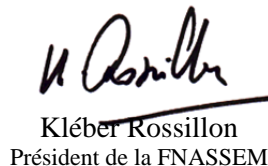
Jean de Lambertye
Président de la Demeure Historique



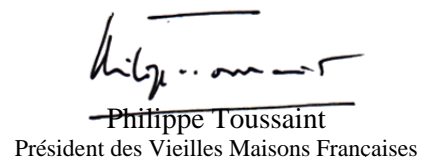
Christian Pattyn
Président de la Ligue Urbaine et Rurale



Henri de Lépinay
Président de REMPART



Kléber Rossillon
Président de la FNASSEM



Philippe Toussaint
Président des Vieilles Maisons Françaises